



## Se défendre d'une accusation de propos diffamatoires

-----  
Par evea

Bonjour

Nous avons fait rénover un local par une entreprise conseillée par un architecte qui suivait notre chantier en mission complète. Le chantier s'est achevé depuis janvier 2021 mais nous avons eu et continuons d'avoir des problèmes. Nous avons dû et devons sans cesse relancer l'entreprise et insister pour qu'elle finisse par intervenir. Elle ne répond pas le plus souvent au téléphone ni aux messages écrits. Nous lui avons envoyé un courrier en recommandé qui nous est revenu avec mention destinataire inconnu. Nous demandons aussi à l'architecte d'intervenir. Suite à ces problèmes qui n'en finissent pas, nous avons mis un commentaire sur le site de l'architecte où nous avons détaillé les problèmes rencontrés. L'architecte nous menace du tribunal pour diffamation. L'entreprise elle n'a pas de site. Quel conseil nous donnez-vous pour défendre notre droit d'obtenir la réparation des problèmes et d'exercer notre droit à la critique et à l'information?

Merci

EA

-----  
Par ESP

Bonsoir

Impossible de répondre sur cette seule base, c'est un cas qui nécessite le recours à un avocat spécialisé. Avez vous un rapport d'expert, indispensable à mes yeux .